REPUBLIQUE DU NIGER

Millennium Challenge Account – Niger
(MCA-NIGER)

Niamey, le 19 SEPT 2023

N° 000315 */AN1/BCS/MCA-Niger*

LE DIRECTEUR GENERAL
Agissant en qualité d'Autorité de Niveau 1

A
Madame la Représentante Légale de l'Entreprise
INFOCOM INTERNATIONAL NIGER

***Objet** : Contestation d'une décision de Passation des Marchés relative à la Demande de Cotations pour la Sélection d'un ou plusieurs fournisseurs (s) en vue de l'établissement des Contrat (s) cadre (s) pour l'acquisition de Laptops, smartphones et toners – Lot 2 : Smartphone TECNO SPARK 10 Pro (ou équivalent)*
***Référence** : DC N° ADM/41/SHOP/485/23*

Madame la Représentante Légale,

Vu la notification de rejet de la Cotation de l'Entreprise INFOCOM INTERNATIONAL NIGER en date du 06 Septembre 2023 ;

Vu la requête en contestation de l'Entreprise INFOCOM INTERNATIONAL NIGER en date du 12 Septembre 2023 ;

Vu les dispositions de la Demande de Cotation N° ADM/41/SHOP/485/23 ;

Vu les dispositions du Système de Contestation des Soumissionnaires au MCA-Niger ;

Vu les Directives de Passation des Marchés de MCC ;

Vu le Manuel Opérationnel de Passation de Marché de MCC ;

J'ai l'honneur de répondre à votre requête, enregistrée au Secrétariat Bid Challenge, dans le cadre du Système de Contestation des Soumissionnaires en vigueur au sein du MCA-Niger comme suit :

Attendu que l'Entreprise INFOCOM INTERNATIONAL NIGER (le « Soumissionnaire ») a soumissionné dans le cadre de la Demande de la Cotation sus indiquée ;

Attendu que le « Soumissionnaire », conteste les résultats de l'évaluation technique, qui rejette sa Cotation comme étant non conforme aux spécifications techniques de l'Annexe A4.2 *[Spécifications techniques des biens],* A4.2. Lot 2 - Smartphone de la Demande de Cotation ;

Attendu en effet que le Soumissionnaire, pour soutenir sa contestation, rappelle avoir proposé dans sa cotation une mémoire de 256 Go ROM, plus 8 Go de RAM. Le soumissionnaire ajoute que les 8 Go de RAM peuvent être étendus jusqu'à 8 Go en plus afin d'obtenir les 16 Go requis ;

Mais attendu que, les spécifications techniques sus indiquées sont assez claires, car demandent une mémoire de 256 Go ROM + 16 Go de RAM et non 8 Go de RAM avec possibilité d'extension, comme proposé par le Soumissionnaire.

Par ces motifs,

Je suis au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre Contestation.

Il est bien entendu que votre Entreprise a la possibilité d'interjeter Appel devant l'Autorité de Niveau 2, en saisissant le Secrétariat Bid Challenge dans les cinq (05) jours ouvrables suivant notification de la présente Décision et dans la forme prescrite par le Système de contestation des soumissionnaires de MCA-Niger disponible sur son site : www.mcaniger.ne.

Mamane M. ANNOU

Copies :

- *Tous les soumissionnaires*
- *Département Communication MCA-Niger pour Publication sur le site www.mcaniger.ne*